



Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, conclue à Londres, Moscou et Washington, le 10 avril 1972 - Adhésion par la Palestine.

Il résulte d'une notification du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qu'en date du 9 janvier 2018, la Palestine a adhéré à la convention désignée ci-dessus, qui est entrée en vigueur à l'égard de la Palestine le 9 janvier 2018, conformément à l'article XIV (4) de la convention.

